

# Convention de rétrocession des voiries et réseaux dans le Domaine Public

Châtelleraut, le ... / ... / .....

## CONVENTION

Conclue en application de l'article R 442-8 du Code de l'Urbanisme

### PREAMBULE

Un ensemble de 18 logements sociaux sous forme de maisons individuelles est projeté par la société MCH Constructions, constructeur de maisons individuelles.

Il prévoit la création d'une voirie, de réseaux, d'aménagement et de 18 lots bâtis. Ces 18 lots seront vendus à l'OPH Habitat de la Vienne dans un but de logement sociaux et HSS.

### Entre les soussignés

1. La **Commune de THURÉ**  
représentée par son Maire,

2. et la société **MCH Constructions** représentée par M. CAILLAULT Renaud,  
Président

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

### Article 1<sup>er</sup> – Objet

La présente convention a pour objet de permettre le transfert des équipements communs et des terrains d'assiette de la voirie et des espaces verts du projet précité, visés sur le plan de rétrocession de la demande de Permis de Construire, dans le domaine public de la Commune de **THURÉ** dès l'achèvement des travaux exécutés.

Les équipements et les terrains d'assiette seront cédés gratuitement et en pleine propriété à la Commune de **THURÉ**.

A.C

**Constructeur – SAS M.C.H. Constructions**



2, Allée d'Argenson  
86100 CHÂTELLERAULT  
Tél : 05.49.86.52.60  
[constructions@mch.fr](mailto:constructions@mch.fr)

**OPH – Habitat de la  
Vienne**

**Architecte DPLG**

**Mairie de Thuré**



M. NADEAU – Chargé  
d'Opération Neuves  
33, Rue du Planty  
86180 BUXEROLLES  
Tél : 05.49.18.56.98  
[p.nadeau@habitatdelavienne.fr](mailto:p.nadeau@habitatdelavienne.fr)

**Vincent Lacroix**  
architecte DPLG

Pépinière d'entreprises René Monory  
2 Rue Pierre-Gilles de Gennes  
86100 CHATELLERAULT  
Tél : 06.32.81.47.33  
[vincent.lacroix.architecte@gmail.com](mailto:vincent.lacroix.architecte@gmail.com)



Service Urbanisme  
13, Rue Maurice Bedel  
86540 THURÉ  
Tél : 05.49.93.86.35  
[urba@ville-thure.fr](mailto:urba@ville-thure.fr)

**Construction de 18 logements sociaux**  
**Voie nouvelle créée – Proximité Rue Mendès France et Rue**  
**Jacques Brel**  
**86540 THURÉ**

**Dossier de Permis de Construire**

A.C

## Article 2 – Suivi des modalités d'application de la convention

1. Le ou les représentants de la Commune ainsi que les représentants des différents concessionnaires des réseaux secs et humides valideront les documents fournis par le lotisseur. Ils assureront le contrôle et la réception des travaux. Ils participeront aux réunions de chantier en tant que de besoin.

2. La société MCH Constructions s'engage à informer la Commune de la progression du chantier. Celle-ci devra, notamment, être conviée à toutes les réunions de chantier organisées avec les différentes parties concernées et participera aux réceptions de chaque phase de travaux.

## Article 3 – Modalités de transfert des équipements

Le transfert de gestion des équipements, de voies publiques, de réseaux d'assainissement, d'eau potable et d'éclairage public interviendra lorsque les Services concernés de la Commune et des concessionnaires auront approuvé techniquement l'ensemble du projet, réceptionné sans réserve tous les travaux et qu'ils aient été déclarés conformes à leurs normes respectives.

Le transfert de propriété se fera après délibération du Conseil Municipal.

## Article 4 – Conditions de validité

La présente convention faite en ... exemplaires a été lue et approuvée par les deux partis et prendra effet à compter de la date de délivrance du Permis de Construire.

## Article 5 – Conditions de rétrocession

L'entreprise MCH s'engage à fournir :

- Le certificat de conformité du Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE),
- Le certificat de conformité du réseau d'eau potable,
- Le certificat de conformité du réseau d'assainissement et des équipements associés,
- Le rapport des tests d'étanchéité et d'écoulement du réseau d'assainissement,
- L'étude hydraulique et le dossier de dimensionnement du réseau d'assainissement,
- Le plan de recollement du réseau d'assainissement,
- Le certificat de conformité du réseau d'évacuation des eaux pluviales,
- Le rapport des tests d'étanchéité et d'écoulement du réseau pluvial,
- L'étude hydraulique et le dossier de dimensionnement du réseau pluvial,
- Le procès-verbal de contrôle du bassin de rétention et ouvrages de régulation des eaux pluviales,
- Le plan de recollement du réseau pluvial,
- Les résultats des essais de plaque sur la voirie attestant de sa résistance et de sa stabilité,
- Le certificat de conformité du réseau d'éclairage public, attestant du bon fonctionnement des installations et de leur conformité aux normes de sécurité en vigueur.
- Plan de recollement eau potable
- Rapport des tests de pression et d'étanchéité pour l'eau potable
- L'ensemble des documents seront remis en format Shape et PDF

Fait à Châtellerault, le 07 Mars 2025

La société **MCH CONSTRUCTIONS D'ETUDES**  
Président CAILLAUD Renaud

**mch** BUREAU D'ETUDES  
et COORDINATIONS  
2, Allée d'Argenson - 86100 CHATELLERAULT  
Tél. : 05 49 86 52 60  
Fax : 05 49 93 33 98  
RCS Poitiers 377 500 000

Le Maire de la Commune de THURÉ



